

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 2 décembre 2019, à 20 h, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRÉSENT(E)S mesdames les conseillères, Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

SONT ABSENT(E)S Mesdames les consillères Louise Dubé et Rose-Marie Gallagher.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENT(E)S mesdames la directrice générale et secrétaire-trésorière Julie Dubé et la directrice générale adjointe et sevrétaire-trésorière adjointe Francine Roy.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-François Fortin, ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-12-370

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point Offre de service de Véronique Fournier - recherche de programmes de subvention - banque d'heures.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX:

3.1 de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

2019-12-371

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 tel que rédigé.

3.2 de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019

2019-12-372

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019 tel que rédigé.

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2019-12

2019-12-373

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2019-12 tel que présenté au montant de 105 767,91 \$.

Je, soussignée, Julie Dubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2019-12.

JULIE DUBÉ
Directrice générale / sec.-trésorière

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 décembre 2019

5. AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

2019-12-374 Madame Agathe Lévesque donne avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du règlement numéro 2019-07 sur les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2020.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Jean-François Fortin invite les personnes présentes à poser leurs questions.

7. HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

7.1 FERMETURE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

2019-12-375 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement que le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement pour la période des Fêtes.

8. AQUISITION D'ÉQUIPEMENT: TÉLÉPHONIE IP ET ÉCRAN D'ORDINATEUR

2019-12-376 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser l'achat des équipements suivants :

- Dix téléphones au coût de 1 644.35 \$, plus taxes et écofrais;
- Un écran LG - LED - FULL HD (1080p) - 24 " au coût de 198.65 \$, plus taxes et écofrais

9. MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION ET DEMANDE DE RÉVISION À SERVITECH

2019-12-377 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement à la MRC pour les mise à jour de servitech au coût de 11 176.87 \$ ainsi que le paiement des demandes de révision.

10. ADHÉSION À LA FCM - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

2019-12-378 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'adhérer à la fédération canadienne des municipalités (FCM) au coût de 343.09 \$.

11. AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PARTICIPER À LA FORMATION SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DONNÉE À LA MRC PAR LA COMAQ

2019-12-379 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à participer à la formation sur le règlement d'emprunt donnée à la MRC par la COMAQ.

12. PAIEMENT DU TROISIÈME VERSEMENT POUR LE REGROUPEMENT INCENDIE À LA VILLE DE MONT-JOLI

2019-12-380 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement du troisième versement pour le regroupement incendie à la ville de Mont-Joli au montant de 28 366 \$ moins le crédit de l'année 2018 au montant de 7 878 \$.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 décembre 2019

13. SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'APPEL D'OFFRES COMMUN POUR L'ACHAT DE TROIS GÉNÉRATRICES ET DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS POUVANT SERVIR LORS DE SINISTRES

2019-12-381 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire Jean-François Fortin et madame la directrice générale Julie Dubé à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Flavie, une entente avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Méridi, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistre.

14. ACHAT D'UNE SONDE CHEZ AUTOMATION D'AMOURS

2019-12-382 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une sonde pour la station de pompage PP7 au montant 1 420 \$, plus taxes.

15. PAIEMENT À LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS:

15.1 PREMIER VERSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER, SAISON 2019-2020

2019-12-383 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le paiement du premier versement pour l'entretien des chemins d'hiver, saison 2019-2020, à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée au montant de 22 100 \$, plus taxes.

15.2 TRAVAUX D'URGENCE PRÈS DU GASPÉSIANA

2019-12-384 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement pour les travaux de nettoyage du cours d'eau Lebrun au montant de 550 \$, plus taxes.

16. PAIEMENT CLAVEAU CONCASSAGE & GRANULATS LTÉE ET À LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS POUR L'ENTRETIEN DE L'ENROCHEMENT DU QUAI:

2019-12-385 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement pour les pierres (2-4 pieds) à Claveau concassage & granulats Ltée au montant de 1 462.50 \$, plus taxes ainsi que le paiement pour la mobilisation de la pelle mécanique et le transport par fardier, à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée au montant de 1 980 \$, plus taxes.

17. HONORAIRES DE LES ARCHITECTES GOULET ET LABEL POUR LA RELOCALISATION DU GARAGE MUNICIPAL

2019-12-386 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement à LES ARCHITECTES GOULET ET LABEL (2012 INC) INC., au montant de 2 000 \$, plus taxes.

18. PAIEMENT À ASPHALTE GMP POUR UNE ENTRÉE DE SERVICE

2019-12-387 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Asphalt GMP, au montant de 13 595.79 \$, taxes comprises.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 décembre 2019

19. PAIEMENT POUR L'ACHAT D'EAU À LA MUNICIPALITÉ DE PRICE

2019-12-388 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement pour l'achat d'eau à la municipalité de Price, facturation selon la consommation, au montant de 16 134.74\$.

20. AVIS DE MOTION

20.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-08 FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION D'AQUEDUC

2019-12-389 Monsieur Michel Hudon donne avis de motion de la présentation pour adoption du règlement numéro 2019-08 fixant les tarifs de compensation d'aqueduc.

20.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-09 FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION D'ÉGOUT

2019-12-390 Monsieur Robin Boucher donne avis de motion de la présentation pour adoption du règlement numéro 2019-09 fixant les tarifs de compensation d'égout.

21. AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-10 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2019-12-391 Madame Agathe Lévesque donne avis de motion de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du règlement numéro 2019-010 sur la tarification de compensation pour la disposition des matières résiduelles.

22. ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022.

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF A LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Saint-Donat, Saint-Joseph-de-Lepage et Sainte-Angèle-de-Mérici ont procédé à un appel d'offres commun pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposés une offre:

Soumissionnaires	Option A	Option B
Bouffard Sanitaire inc.	861 262.83 \$	848128.12 \$
Exploitation Jaffa inc.	935 837.40 \$	923 613.27 \$
Services sanitaires A. Deschênes inc.	1 023 366.00 \$	1 140 488.00 \$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est Bouffard Sanitaire Inc., et ce pour les deux options:

CONSIDÉRANT QUE l'option B nous assure d'avoir des camions munis de balances, ce qui va limiter les déplacements et qu'elle est la moins coûteuse, c'est l'option retenue; la ventilation des coûts pour chacune des municipalité concernées est la suivante, avant taxes:

Sainte-Luce	330 906.02 \$
Sainte-Flavie	142 120.79 \$
Saint-Donat	146 628.12 \$

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 décembre 2019

Saint-Joseph-de-Lepage 77 175.70 \$
Sainte-Angèle-de-Mérici 151 297.49 \$

2019-12-392

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'accorder le contrat relatif à la collecte et au transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants à Bouffard Sanitaire inc. pour les années suivantes :

2020	46 438.63 \$
2021	47 367.41 \$
2022	48 314.75 \$

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

23. AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2019-12-393

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement à la MRC de l'ajustement des quotes-parts pour les matières résiduelles au montant de 2 224.25 \$.

24. ACHAT DU TERRAIN DE MONSIEUR YVES BÉLANGER

24.1 AUTORISATION DE SIGNATURES DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie désire acquérir un terrain appartenant à monsieur Yves Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves Bélanger est le propriétaire du lot 4 071 763, d'une superficie de 16 653.9 m², pouvant accueillir la construction du nouveau garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont rencontrées et entendues préalablement sur les modalités d'acquisition et de paiement dudit lot;

2019-12-394

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie se porte acquéreur du lot 4 071 763, propriété de monsieur Yves Bélanger aux conditions suivantes :

1^o) le prix d'achat est fixé à 0,58 \$ le pied carré (179 261.08 pieds carrés X 0.58 \$ = 103 971.43 \$);

2^o) le lot est payable en quatre versements égaux de 25 992.85 \$ dont le premier à la signature de l'acte notarié en décembre 2019 et les trois paiements suivants selon une cadence de un par année pour les années 2020, 2021, 2022.

24.2 MANDAT À LES NOTAIRES MICHAUD CHARBONNEAU HEPPELL INC.

2019-12-395

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement de mandater Me Mathieu Castonguay de Les notaires Michaud Charbonneau Heppell inc. pour la préparation de l'acte notarié à intervenir entre monsieur Yves Bélanger et la municipalité de Sainte-Flavie.

25. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2019 -11 CONSTITUANT UNE RÉSERVE POUR LE FONDS ENVIRONNEMENTAL MUNICIPAL

2019-12-396

Monsieur Michel Hudon donne avis de motion de la présentation pour adoption du règlement numéro 2019-11 pourtant sur l'adoption d'une politique constituant une réserve pour le fonds environnemental municipal

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 2 décembre 2019

26. HONORAIRES D'ARCHITECTES: JEAN-EUDES ST-AMAND

2019-12-397

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement à l'architecte Jean-Eudes St-Amand, au montant de 134.40 \$, plus taxes.

27. PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS EN PLEIN AIR (PSSPA)

2019-12-398

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Sainte-Flavie autorise la présentation du projet de mise aux normes du sentier de marche municipal au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Flavie à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Sainte-Flavie désigne madame Julie Dubé, Directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

28. OFFRE DE SERVICE - VÉRONIQUE FOURNIER - RECHERCHE DE PROGRAMME DE SUBVENTION - BANQUE D'HEURES

2019-12-399

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Sainte-Flavie mandate madame Véronique Fournier pour la recherche de programmes de subventions en lien avec ses projets futurs et ce pour une banque de 10 heures, au taux horaire de 48 \$, excluant les taxes (des frais de déplacement au taux de 0.52 \$ /KM peuvent s'appliquer);

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, Jean-François Fortin, invite les personnes présentes à poser leurs questions.

30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-12-400

Il est proposé par monsieur Michel Hudon de lever la séance à 21h21.

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2018-12-473 à 2018-12-506 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANÇOIS FORTIN
Maire

JULIE DUBÉ
Directrice générale / secr.-trésorière